

Une formation de qualité est un gage de succès pour l'Église de demain

Le monde dans lequel nous vivons se transforme à une vitesse fulgurante. La diversification de notre société et l'évolution rapide des technologies nous confrontent sans cesse à de nouveaux défis. Les offres de formation et de formation continue doivent suivre l'évolution des formes d'engagement dans la société et dans l'Église.



 **Renate Grunder**
cheffe du département Paroisses et formation

Pour réussir la mise à jour de l'offre de formation, il faut garder le regard rivé sur les groupes cibles au sein des paroisses. L'équipe du secteur reprend constamment la question de l'adéquation des programmes d'accompagnement et de cours, et adapte les formats à la conjoncture actuelle et aux nouvelles attentes.

En septembre, nous avons réussi à pourvoir le poste de chargée de projet pour la protection climatique au 1^{er} janvier 2024. Regula Armingeon, ingénieure en environnement, jouera un rôle pivot en matière de conseil, de formation et de subventionnement des paroisses. L'une de ses tâches principales consistera à faire connaître la nouvelle ordonnance sur les subventions pour des projets de protection du climat. Ce recrutement marque le succès d'un processus qui a aussi impliqué le secteur C&TN-Migration.

Rétrospectivement, le succès du crédit d'engagement 2020-2023 ressort de l'utilité fondamentale des subventions en matière de sensibilisation à la question climatique. Nous devons considérer l'engagement de l'Église en faveur de la sauvegarde de la Création sous l'angle du développement ecclésial, et la prise de conscience de plus en plus forte comme une opportunité de lancer des projets d'Église de tout type. Il est réjouissant que le Synode ait approuvé à une large majorité le renouvellement du crédit d'engagement destiné à promouvoir des mesures indirectes à hauteur de 300 000 francs. Tout projet ingénieux porté par des personnes engagées en paroisse est éligible, sans limite ou presque. Les documents de demande de subvention ont été

conçus de manière volontairement simple et sont disponibles en ligne.

En collaboration avec œco, notre association partenaire, le département a organisé un colloque sur la révision partielle de la loi sur l'énergie du canton de Berne et sur les conséquences de cette révision pour les paroisses. La loi prévoit désormais une obligation d'annoncer le remplacement de systèmes de production de chaleur applicable à tous les bâtiments. Les chauffages électriques à résistance, dont sont par ailleurs équipées de nombreuses églises, seront interdits par la loi dès le 1^{er} janvier 2032. Les participantes et les participants ont obtenu de précieux renseignements et des pistes de réflexion sur l'ensemble des questions touchant à la rénovation énergétique des bâtiments ecclésiaux et aux installations photovoltaïques. Une bonne soixantaine de responsables des bâtiments paroissiaux ont assisté au colloque et les retours ont été unanimement positifs.

Hélas, le regard sur l'état actuel du monde est moins positif. Le cynisme et la résignation sont un danger majeur face aux défis à relever. En tant qu'Église, nous sommes appelés à défendre l'espérance. L'espérance qui permet de surpasser la peur. Faisons donc des Églises des sources où puiser l'énergie de préserver un monde et une société où il fait bon vivre. ■